RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET HARCÈLEMENT — LA POSTURE MANAGÉRIALE

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Le manager occupe une place à part face aux risques psychosociaux (RPS). Premier maillon de détection au sein de son équipe, il peut aussi, par des pratiques inadaptées, aggraver ces mêmes risques. Parce qu'il côtoie ses collaborateurs au quotidien, il est le mieux placé pour repérer les signaux faibles, et c'est vers lui que se tournent d'abord les salariés en difficulté ou victimes de harcèlement.

Cette position s'accompagne d'une responsabilité accrue : en tant que représentant de l'employeur, le manager engage aussi celle de son organisation. Ne pas réagir à un signalement, minimiser une situation ou adopter des pratiques favorisant les RPS peut avoir des conséquences directes : contentieux, arrêts de travail, dégradation durable du climat d'équipe.

Cette formation permet au manager d'adopter une posture de prévention active (repérer, réagir, orienter) tout en interrogeant ses propres pratiques, pour ne pas devenir, malgré lui, un facteur de risque.

DURÉE	FORMAT	GROUPE	TARIF
14h — 2 jours	**Présentiel chez le client**	**4 à 12 stagiaires**	**Dès 750 € Net de TVA par jour (Art. 261.4.4 a du CGI).**

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Comprendre le rôle et la responsabilité spécifiques du manager face aux RPS et au harcèlement
- ✓ Identifier les pratiques managériales à risque et les remplacer par des pratiques protectrices
- ✓ Repérer les signaux faibles au sein de son équipe et réagir de manière appropriée
- ✓ Savoir conduire un entretien avec un salarié en difficulté ou signalant une situation de harcèlement
- ✓ Connaître le cadre légal et les responsabilités engagées en tant que représentant de l'employeur
- ✓ Mobiliser les acteurs et dispositifs internes (RH, CSE, médecine du travail, référents)

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu	Intra ou inter-entreprise ; formation en distanciel possible.
Délai d'accès	Intra-entreprise : 2 à 4 semaines entre la validation de la demande et le démarrage. Inter-entreprise : selon calendrier des sessions, communiqué sur demande. Délai confirmé dans le devis / la convention.
Modalités d'inscription	Sur demande via le formulaire de contact du site, par téléphone (06 07 73 03 03) ou par email (bernatetc@gmail.com). L'inscription à ce module sera effective après réception des éléments suivants : • Convention de formation dument signée L'étude des situations de handicap déclarées
Public visé	Managers et encadrants d'associations ou d'entreprises, en poste ou futurs managers. Tarif sur mesure ou hors secteur social de la grande précarité : nous consulter.
Prérequis	Aucun.

CONTENU DE LA FORMATION

① **Journée 1 — Le manager face aux risques psychosociaux**

— Définitions et typologie des RPS ; distinguer les facteurs organisationnels et les pratiques managériales à risque

— Pratiques managériales protectrices et pratiques délétères : charge de travail, reconnaissance, autonomie, soutien social

— Repérer les signaux faibles chez les membres de son équipe

— Cadre légal : responsabilité du manager en tant que représentant de l'employeur, DUERP, rôle des acteurs (CSE, médecine du travail, RH)

② **Journée 2 — Prévenir et gérer le harcèlement moral et les agissements sexistes en équipe**

— Définitions juridiques : harcèlement moral, harcèlement sexuel, agissement sexiste

— Distinguer harcèlement, conflit et exigence managériale légitime

— Conduire un entretien avec un salarié en difficulté ou qui signale une situation

— Circuits de signalement, remontée d'alerte et protection du salarié signalant

— Atelier : mises en situation d'entretiens managériaux face à des cas de RPS ou de harcèlement

— Construire, au sein de son équipe, une culture de vigilance et de confiance

APTITUDES ET COMPÉTENCES VISÉES

À la fin de la formation, les participant(e)s seront capables de :

- ✓ Adapter sa posture managériale pour prévenir l'apparition de RPS au sein de son équipe
- ✓ Identifier une situation de harcèlement moral ou d'agissement sexiste et y réagir
- ✓ Conduire un entretien avec un salarié en difficulté dans un cadre sécurisant
- ✓ Mobiliser les bons acteurs et dispositifs internes en cas de signalement

FORMATRICE

Catherine BERNATET — Formatrice pour adultes certifiée FFFP — Coache professionnelle certifiée inscrite au RNCP (niveau 6) — Formatrice de référents santé et sécurité au travail certifiée France SST

SUIVI DE L'EXÉCUTION ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- ✓ Auto-évaluation en amont de la formation (le jour de la formation)
- ✓ Ateliers en sous-groupes, en binômes, réflexions individuelles, partages en grand groupe
- ✓ Mise en situation, études de cas, théâtre d'impro
- ✓ Quiz de fin de formation
- ✓ Auto-évaluation en aval de la formation
- ✓ Enquête de satisfaction à chaud
- ✓ Enquête à froid (3 mois après la fin du stage)

94,5 %	**0 %**	**100 %**
Taux de satisfaction stagiaires	Taux d'abandon / interruption	Taux de recommandation client

Indicateurs calculés sur l'ensemble des sessions réalisées ; données actualisées annuellement.

RESSOURCES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

La formation alterne apports théoriques courts, ateliers en sous-groupes ou en binômes, mises en situation à partir de cas concrets ou fictifs, et jeux pédagogiques

Visionnage de vidéos et échanges et en grand groupe
Un espace participant en ligne *Visio Formation* est mis à disposition des participants pour une exploration en séance et pour consulter les documents en amont de la formation (livret d'accueil, support participant, livret handicap, règlement intérieur, évaluation des besoins et des attentes et autres ressources). Une fiche de signature concernant la lecture, l'acceptation et l'adhésion au règlement intérieur est proposée aux stagiaires qui la signeront individuellement le premier jour du stage.

ACCESSIBILITÉ

Les situations de handicap doivent être signalées lors de l'entretien de cadrage de la demande ou huit jours avant la formation. Dans ce cas, la référente handicap Catherine Bernatet, étudiera les possibilités d'aménagement avec vous et/ou avec la personne concernée.

Exemples d'adaptation : Proposer des supports accessibles (Police sans empattement Arial ou Verdana), transmettre les documents au format numérique en amont, fournir des fiches récapitulatives.

ADAPTATION DE LA FORMATION

Lorsqu'elle le juge nécessaire, la formatrice adapte le contenu de la formation suivant l'actualité, le niveau des participants ou la dynamique du groupe si plusieurs participants. Le contenu du programme est fourni à titre indicatif.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS

Catherine BERNATET

Référente pédagogique et référente handicap

☎ 06 07 73 03 03

✉ bernatetc@gmail.com

Programme mis à jour le 16/05/2026